

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 5,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	4 degr. dessus zéro.	55 degrés.	696 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
5 heures.	0 heu.	6 heures.			
34 m.	3 m. 51.	27 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

ALYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2°.
PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez M. Degouve-Deunances, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année, plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

AVIS.

MM. les actionnaires du Censeur sont prévenus que leur réunion annuelle aura lieu le mercredi 15 avril, à sept heures du soir, dans les bureaux du journal.

Lyon, 3 avril 1840.

L'OPPOSITION DYNASTIQUE NE DOIT PLUS PARLER DE SON INDÉPENDANCE.

La défection de la gauche dynastique, ses palinodies, n'ont rien qui nous étonne; embarrassée par ses antécédents, elle n'ose pas les répudier ouvertement. Que nous importe que M. Barrot n'ait pas encore dit à la tribune : *Les programmes d'opposition sont bons pour le dehors, ils sont inapplicables au pouvoir*; si sa conduite est en tous points la même que celle de M. Passy? A ceux qui se sont mis à la remorque de M. Thiers sans demander ni obtenir de garanties, nous ne devons ni égards ni bienveillance; à ceux qui reculent devant la proposition de M. Gauguier, reprise par M. Remilly, nous voulons arracher le masque d'indépendance qu'ils voudraient garder.

L'opposition dynastique ne dira pas qu'elle s'est livrée à M. Thiers par imprudence, qu'elle a été fascinée par ses promesses; M. Thiers a dit nettement dans la discussion des fonds secrets: Je n'ai rien promis à la gauche.

D'autre part les avis salutaires ne lui ont pas manqué, c'est sciemment qu'elle a abandonné son drapeau.

Dès 1836, elle s'était rapprochée de M. Thiers; partant elle s'éloignait de la gauche puritaine. On l'a vue dans les élections refuser de s'allier aux comités formés sous les auspices de MM. Arago et Dupont (de l'Eure), et soutenir des candidatures plus qu'équivoques. Alors commençait la défection. En 1839, elle a repris quelque vigueur; on a même pu croire qu'elle songeait à doter le pays d'une nouvelle loi électorale. Bientôt l'ascendant de M. Thiers a prévalu; la réforme a été immédiatement abandonnée, et M. Barrot a déclaré formellement qu'à ses yeux la question n'était pas opportune.

N'était-ce pas dès lors dire hautement : *La réforme faisait partie de notre programme pour le dehors; aujourd'hui que nous touchons au pouvoir elle n'est plus applicable*? Après de pareilles déclarations, il faut avoir bien de la fatuité pour parler d'indépendance, pour oser parler d'honorables antécédents; il faut croire aussi le pays bien aveugle pour essayer de le tromper avec des paroles que les actes démentent. L'opposition dynastique n'a plus d'indépendance; M. Barrot n'est pas plus libre de ses actes que M. Chambolle. Le *Siccle* et le *Courrier français* ne sont plus que des journaux purement ministériels destinés à soutenir systématiquement toutes les mesures du nouveau ministère.

L'opposition de gauche est désormais enchaînée à la destinée de M. Thiers. On a dit de ce ministre : *C'est la fatalité de la prérogative royale. Erreur, grande erreur.* Il fallait dire la fatalité de l'opposition, la fatalité surtout de M. Barrot. Il le déconsidérera aux yeux du pays et le placera bientôt si bas, qu'il ira se confondre avec les Barthe et les Persil. L'opposition n'a plus d'indépendance. Quand elle se targue d'en avoir, elle ment. A chaque pas qu'elle voudra faire, elle sera arrêtée dans la crainte de gêner les grandes combinaisons du ministère. En ce moment, elle ne sait quel parti prendre à l'égard de la proposition Remilly; elle pousse même la naïveté jusqu'à la regarder comme un piège. Encore quelques jours, et ce sera pour elle un spectre effrayant. Or, cette proposition n'est autre chose que son propre ouvrage; elle faisait partie de

son bagage d'opposition avant qu'elle ne se fût décidée à faire partie du bagage de M. Thiers.

Qui a préconisé le principe de l'exclusion des fonctionnaires publics dans la chambre? M. Gauguier. Qui a soutenu ce député dans ses efforts, vanté son zèle et sa constance? qui a applaudi le vote de la chambre prenant ses réclamations en considération? encore l'opposition.

Aujourd'hui elle s'effraie; elle voit un piège dans ce qu'elle regardait il y a deux mois, avec raison, comme une amélioration. Ce piège, qui le lui fait entrevoir? M. Thiers, toujours l'inévitable M. Thiers. Elle ne voit donc plus que par ses yeux, n'agit plus que par ses ordres.

Quant à M. le président du conseil, nous concevons sa conduite.

Le *Siccle*, dans sa sollicitude pour le nouveau ministère, s'alarme de tout ce qui pourrait le gêner dans sa marche.

« Il ne s'agit point, dit-il, de susciter un embarras au ministère nouvellement formé, de le mettre en contradiction avec lui-même. »

Cet embarras, d'où vient-il? Qui a posé devant le pays la question de l'exclusion des fonctionnaires publics de la chambre? L'opposition ne ferait-elle pas mieux de dire de suite, comme M. Passy, que c'est encore là chose bonne pour le dehors, mais inapplicable au pouvoir?

On sait maintenant ce que valent les questions réservées, ce que valent également les déclarations d'inopportunité. Dans le pays, personne ne se méprendra sur la valeur des arguments de la presse ministérielle pour écarter la proposition Remilly; personne ne se méprendra sur la cause de ses embarras et de sa prolixité. Jamais elle n'a noyé sa pensée dans tant de paroles; jamais elle n'a entassé tant de contradictions, tant de bigarrures.

M. Thiers se soucie fort peu des principes de M. Barrot; il se soucie moins encore de ses antécédents et de ceux de la presse dynastique. Ce qu'il voulait, c'était l'appui de la gauche, appui sans conditions; ce qu'il lui fallait, c'était un instrument: il le tient et prétend, à juste raison, s'en servir dans l'intérêt de son existence ministérielle. Mais, pour assurer son existence, il a besoin d'avoir derrière lui des bancs ministériels, serrés et disciplinés; il a besoin des fonctionnaires publics.

L'adoption de la proposition Remilly lui ôterait une ressource immense, un levier, un élément de corruption enfin; et, pour M. Thiers, la corruption des consciences est un moyen de gouvernement indispensable. L'opposition dynastique pourrait-elle d'ailleurs, après avoir voté les fonds secrets, lui faire un grief de se servir des fonctions publiques pour se maintenir? Voilà d'où viennent les hésitations et les répugnances pour la proposition Remilly.

L'opposition dynastique devrait se décider promptement à faire partie de ce bagage de fonctionnaires qui fait la force de M. Thiers, se contenter de places lucratives, sans vouloir parler encore de son indépendance. A nos yeux elle n'a plus d'initiative, elle n'a plus de liberté; elle est absorbée, cela devait être. Toujours indécise dans sa marche, irrésolue dans ses vues, tour à tour elle a penché soit vers le droit commun, soit vers le monopole; jouet des circonstances, elle s'est montrée ardente et révolutionnaire quand le pays, encore plein d'émotions, avait des mouvements qui rappelaient les grandes journées de 1830, puis faible et sans consistance chaque fois que le pouvoir avait triomphé. C'est avec raison que le parti de la cour l'accusait, en 1832, de donner des encouragements aux factieux, car son compte-rendu était un acte de notoire hostilité contre un gouvernement qui faussait son principe; c'est avec raison aussi que nous lui reprochons aujourd'hui son ministérialisme de fraîche date. Entre sa position actuelle et celle des années précédentes, il y a un abîme; nous saurons le démontrer.

Avant de découvrir le *criterium* de l'évidence, Descartes se demande si ce ne serait pas Dieu lui-même qui agirait directement sur nous sans l'intermédiaire du monde extérieur. Il en appelle à la vérité divine pour dissiper ce doute et pour établir l'existence du monde extérieur. Cependant, malgré cette vérité divine, Descartes n'admet pas que les sens nous montrent le monde extérieur tel qu'il est. Suivant lui, nous ne saurions du monde extérieur qu'une seule chose, les mouvements corporels qui ont lieu dans les organes. Les sens donnent occasion à notre esprit de concevoir les idées d'étendue, d'espace, qui constituent le monde extérieur. Ainsi, pour n'avoir pas d'abord reconnu l'évidence de l'existence du monde extérieur, Descartes arrive presque à l'idéalisme.

Enfin, par idées factices, il comprend celles qui ne viennent pas du dehors, celles qui ne sont pas des idées naturelles, mais qui sont le résultat de l'activité de notre cerveau.

— La volonté, suivant Descartes, est le pouvoir de commencer un acte, de poursuivre et de finir cet acte, ou encore le pouvoir de nier et d'affirmer. Mais nier et affirmer est un fait de notre intelligence. Dépend-il de nous d'affirmer qu'une chose est vraie ou n'est pas vraie? La justice d'une action s'impose à notre intelligence, et le jugement est un fait fatal qui précède la volonté. L'erreur de Descartes est d'avoir confondu le fait volontaire avec un fait intellectuel, qui, comme nous l'avons dit, est fatal. De cette confusion entre le fait et la volonté, il résulte que ce philosophe a une tendance à identifier la science avec la vertu.

— Arrivant à la troisième classe de phénomènes appelés par Descartes affections, M. Bouillier nous a dit que ce philosophe faisait une distinction entre les passions et les affections, com-

Puisque le pouvoir a fini par la conquérir, qu'elle sache rester là où l'appelaient ses tendances et ses faiblesses, qu'elle tâche d'être gouvernementale si elle peut, et qu'à l'avenir elle ne soit plus un embarras pour les hommes qui n'ont pas d'hésitation dans leurs vues, qui veulent le triomphe des idées de liberté et d'égalité que la gauche dynastique n'a jamais su qu'invoquer sans savoir les défendre; ses inconséquences et ses fautes ont assez compromis la situation générale du pays, il est temps qu'elle devienne plus claire, et qu'enfin d'un côté soient définitivement rangés les citoyens qui veulent l'application rigoureuse du principe de la souveraineté nationale, de l'autre ceux qui traitent toujours la France en enfant pour s'en faire les tuteurs.

On lit dans l'Emancipation :

Des quatre grandes puissances qui existaient en 1789, il n'y en a donc plus qu'une aujourd'hui, le tiers-état, qui seul existe, qui seul a triomphé de tous ses rivaux.

Mais en vivant et en triomphant, le tiers-état s'est lui-même divisé en deux grandes parties : la bourgeoisie et le peuple. Ce sont les deux seules puissances qui existent aujourd'hui et qui vivent sur les débris et les tombeaux de toutes les autres.

Ces deux puissances sont ennemies ou rivales jusqu'à un certain point. De cette rivalité la guerre paraît à chaque instant sur le point de sortir terrible et menaçante, féconde en maux de toute espèce, incertaine dans ses résultats. Car aucune de ces deux puissances n'a sur l'autre une supériorité évidente, incontestable.

La raison dit donc que c'est entre elles, et entre elles seules, qu'on peut et qu'on doit parler de transaction.

Que nous parle-t-on de transiger avec les monarchistes, avec la noblesse, avec le clergé? L'antique monarchie, la noblesse, le clergé, en tant que puissances sociales, n'existent plus. Ces puissances vitales de l'ancien régime sont mortes et irrévocablement mortes avec lui. On ne transige pas avec les morts.

Une transaction est un pacte, un contrat. Il n'y a de contrat que des vivants avec les vivants.

Or, dans notre chambre des députés, ce qui représente le peuple, c'est l'extrême gauche. Ce qui représente la bourgeoisie, c'est le centre gauche. L'extrême droite et le centre droit ne représentent que l'ancien régime qui n'est plus. Le centre ne représente que lui-même et ses intérêts privés. C'est donc entre le centre gauche et l'extrême gauche que doit être proposée toute transaction qui veut être fondée en réalité et en raison. L'agent de cette transaction ne peut être que la gauche proprement dite. C'est sur ce terrain de la gauche et sur ce terrain seul qu'elle peut être faite.

Au lieu de cela, le ministère veut une transaction entre le centre gauche, le centre et la droite. C'est-à-dire qu'il se met complètement en dehors de ce qui est commandé par l'état et les besoins du pays. Voilà pourquoi nous croyons qu'il ne peut durer long-temps, ni faire un bien réel et important.

Cette transaction proposée n'est qu'une grande erreur ou une grande tromperie. Mais soit que le ministère se trompe, soit qu'il veuille tromper, son sort sera le même. Il tombera infailliblement, après n'avoir fait que rendre plus difficile encore la situation qui présente cependant tant bien assez de difficultés.

Nous regrettons seulement bien sincèrement que beaucoup d'hommes de la gauche ne l'aient pas compris et qu'ils aient assumé sur eux la responsabilité terrible d'une partie du mal qui doit naître de la combinaison ministérielle actuelle, en lui donnant leur appui. Mais nous espérons que cette faute elle-même ne sera pas perdue, et qu'elle contribuera à assurer le triomphe définitif du système vrai hors duquel il ne peut y avoir de salut pour la France.

Un journal anglais publie, dans sa correspondance de Paris, les lignes suivantes :

« On assure que dans le courant de l'été le roi doit faire un long voyage dans les provinces, son médecin lui ayant recommandé de s'éloigner pendant quelque temps du tracass des affaires et de changer d'air. Le roi n'est pas malade; mais obligé qu'il est de se tenir presque toujours renfermé, et harassé de toutes les vexations qu'il a éprou-

prenant sous le nom de passions ces affections qui sont tellement unies à l'âme qu'elles ne peuvent s'en détacher; il leur donnait trois causes : l'âme, le corps, qui excitent en nous des sentiments vagues de joie, de douleur, et les objets extérieurs qui nous affectent. Selon lui, il existe six passions primitives, dont toutes les autres sont des développements : l'admiration, l'amour, la haine, le désir, la joie et la tristesse.

M. Bouillier nous a fait remarquer que cette division était arbitraire; il nous en donnera une théorie plus vraie et plus profonde, en exposant le système de Spinoza.

Les passions, a-t-on répété bien souvent, sont nuisibles; elles n'ont d'autre mission que d'arrêter l'intelligence dans son essor. C'est une erreur, a répondu Descartes. Les passions nous poussent à l'action, à l'exercice de notre intelligence. Supposez, s'il est possible, un homme sans passions, cet homme arrivera à l'immobilité absolue. Rendez-lui les passions, et vous le rendrez au mouvement, à la vie. Si les passions agissent sur la volonté, la volonté agit aussi sur elles. Mais cette dernière influence n'est pas directe; elle n'a lieu que par l'intermédiaire de l'intelligence. Par l'intelligence, un homme qui a peur se raisonne; il considère le déshonneur, l'infamie, le ridicule, prêts à l'atteindre, et il arrive à triompher de la peur.

M. Bouillier donne son assentiment à cette opinion de Descartes. Tous les instincts, dit-il, sont bons de leur nature. Ils ont un but providentiel, car c'est Dieu qui les a mis en nous. L'homme n'est pas sorti mauvais des mains du créateur; il ne faudrait cependant pas conclure de là que toutes les passions ont droit à un égal développement. Toutes sont bonnes à leur point de départ, mais il y en a qui, à partir de leur point de départ, cessent bientôt d'être légitimes, d'autres qui ne cessent

M. Bouillier.

COURS DE PHILOSOPHIE MODERNE.

DESCARTES.

(Suite.)

Après avoir parlé du reproche fait à Descartes d'avoir placé le *criterium* de la vérité dans l'individu au lieu de le placer dans l'humanité, M. Bouillier a passé aux trois classes de phénomènes par lesquels, suivant Descartes, se manifeste l'existence de l'être pensant. Ces phénomènes sont les jugements, les volontés et les affections, ou, en termes plus modernes, l'intelligence, la volonté et la sensibilité.

Descartes distingue trois espèces de jugements : les idées naturelles, les idées du dehors et les idées factices.

Par idées naturelles, il entend, non pas les idées toujours présentes à l'esprit, mais celles que l'esprit apporte avec lui, la faculté de produire; elles sont comme la marque que Dieu a imprimée à son ouvrage, à l'homme. Descartes toutefois ne les considère pas comme immuables; en vertu de sa toute-puissance, Dieu peut les changer, les détruire. Parmi ces idées naturelles, Descartes classe l'idée que nous avons de notre existence, de notre pensée, de Dieu, de l'infini, puis les idées géométriques, celles du triangle, du cercle, qui ne nous sont pas données par le monde extérieur, enfin les idées d'odeur, de couleur et de son. Le mérite de Descartes est d'avoir constaté qu'il y a dans l'intelligence des idées qui ne viennent pas des sens, et qui ne sont pas le produit de notre activité intellectuelle.

Par idées du dehors, il entend la perception extérieure qui nous met en rapport avec quelque chose qui est hors de nous.

vées coup sur coup, sa santé pourrait souffrir s'il ne suivait pas le conseil qui lui est donné et que la reine appuie de tout son pouvoir. Il n'a été fait encore aucun préparatif pour le mariage du duc de Nemours, et tout semble faire croire qu'on n'a pas l'intention de le célébrer avec beaucoup de pompe.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le bateau à vapeur le *Vautour* vient de mouiller en rade avec les dépêches d'Alger à la date du 28 mars. Voici ce que nous trouvons de plus important dans nos lettres :

ALGER, le 28 mars. — On s'occupe avec ardeur des préparatifs de l'expédition que l'on doit diriger sur Dellys, petit port à l'est d'Alger. Une section d'artillerie est déjà partie pour la Maison-Carrée où le rassemblement de troupes aura lieu. La colonne, moins forte que celle de Cherchel, se mettra en marche au premier jour de beau temps; elle sera commandée par le général Schramm. Le maréchal ne prendra pas part à cette expédition.

On ne pense pas que les habitants de Dellys abandonnent la ville dont les environs sont aussi beaux que ceux de Cherchel; ces indigènes entretiennent depuis long-temps de fréquentes relations avec nous, et ils savent que nous respectons les personnes, la religion et les propriétés.

On se décide enfin à envoyer des renforts à Oran. Un bataillon du 41^e de ligne vient d'être embarqué pour être dirigé sur ce point; les autres le suivront de près.

Le passage de la Chiffa a été le moment le plus pénible pour les troupes de la colonne qui s'est emparée de Cherchel. Au lieu de les faire passer au pont de Mazafran, on leur a fait franchir la Chiffa à un prétendu gué où les fantassins avaient de l'eau jusqu'à la ceinture. Là a dû commencer le service des ambulances, car, à partir de ce moment, les malades sont devenus nombreux; il s'est noyé un grand nombre de mulets.

Les officiers qui ont fait l'expédition de Cherchel assurent que cette ville est une des plus jolies de l'Algérie par sa position; les champs des environs sont aussi bien cultivés que ceux de la France, et les vergers ne le cèdent en rien à nos beaux jardins.

CONSTANTINE, le 12 mars. — Achmet paraît vouloir profiter des événements dont les provinces d'Alger et d'Oran sont le théâtre pour tenter de nouveaux efforts. Il s'est montré vers le sud-est chez les Hannechas, tribus placées sur la lisière du désert, du côté de Tunis, et il a fait des razzias dans quelques tribus qui préfèrent notre domination à la sienne. Il est fâcheux que nous ne puissions pas protéger ces alliés, et que le kaïd que nous avons nommé pour cette partie de notre territoire n'ait pas assez d'influence pour se créer un parti capable de le soutenir.

Les camps deviennent, par les soins de nos troupes, de grandes villes avec leurs allées d'arbres et leurs jardins. Les soldats profitent de la paix pour embellir leur séjour après avoir complété les travaux de défense.

Notre ville a pris un aspect tout nouveau; cette transformation est très-remarquable: à la place de masures tombant en ruines, s'élèvent maintenant de belles casernes, des hôpitaux, des magasins. On fait tous les jours de nouvelles découvertes qui prouvent l'ancienne splendeur de cette ville: en exécutant quelques travaux à la Kasbah, on a mis à jour une série de citernes très-vastes et en assez bon état, communiquant entre elles par des portes et des galeries. On va se hâter de les utiliser.

L'état sanitaire des troupes est aussi satisfaisant qu'on peut le désirer. Ici et aux camps les marchés sont abondamment pourvus.

On lit dans la Gazette du Midi:

Pour la troisième fois, dans l'espace d'un trimestre, le conseil de guerre de la 8^e division militaire avait à prononcer sur une accusation de meurtre; pour la troisième fois aussi, nous avons eu la douleur d'entendre une sentence de mort. Heureusement cette fois tous les faits de la cause ont donné droit d'espérer une commutation de peine, car si la loi militaire, dans son inflexibilité, n'admet pas de circonstances atténuantes, il est impossible qu'il ne soit tenu aucun compte de ces circonstances dans l'examen du recours en grâce.

L'accusé qui comparait hier devant le conseil de guerre était un jeune soldat de vingt-neuf ans, le nommé Louis Derois, né dans le village d'Ajoux, canton de Privas (Ardèche). Engagé comme remplaçant au 41^e de ligne, Derois arriva le 1^{er} février au dépôt qui tient garnison à Digne. En voulant célébrer sa bienvenue par les libations d'usage, le malheureux tomba dans une ivresse si complète qu'à l'heure du coucher son caporal, le voyant ivre-mort, crut devoir lui infliger la salle de police. Le sergent-major Rives survint et fit observer qu'il fallait attendre le retour de la raison pour infliger une punition qui, autrement, ne saurait être comprise.

Il renvoya donc cet homme à son lit; mais bientôt après Derois s'était échappé on ne sait comment, et, dans un accès de sa démence furieuse, il se frappa de son couteau et en portait un coup au sergent-major Rives, qui venait d'être son libérateur. Ce coup, dirigé par une main sans force, rencontra la

boucle d'une bretelle et fut aisément amorti; mais l'émotion d'une attaque si imprévue fut plus fatale à Rives que la contusion même. Transporté à l'hôpital, il succomba à une fièvre cérébrale au bout de quelques jours, et le meurtrier involontaire, alité lui-même par suite de la blessure qu'il s'était faite, apprit avec autant de surprise que de regret la mort de sa victime.

Tels étaient les faits qui ont amené Derois sur la sellette. M. le capitaine-rapporteur de Serres s'est, comme toujours, acquitté de son pénible devoir avec cette dignité et cette facilité de langage que nous avons eu l'occasion de louer; mais la nature de l'affaire devait nécessairement exclure les mouvements oratoires. Quant à la défense, sa tâche était de constater l'absence de toute préméditation et de faire valoir les antécédents favorables de l'accusé. C'est ce que M. Ricard a fait ressortir avec une logique et un zèle dignes d'éloges. Toutefois, l'ivresse n'étant jamais admise comme excuse par la rigueur de la discipline, le conseil, à l'unanimité, a déclaré Derois coupable d'insulte envers son supérieur et de tentative de meurtre. Il a, en conséquence, prononcé la peine de mort. Espérons que la rigueur de cet arrêt trouvera un adoucissement; cet espoir, nous pouvons le dire, est celui de toutes les personnes qui ont assisté à l'audience.

Chronique Lyonnaise.

Le *Censeur* du 24 mars contient, sur l'usage des nouvelles mesures, une note qui nous a été donnée par un négociant recommandable de Lyon, à son retour d'un voyage dans lequel il a été témoin des faits qu'il avance et que nous maintenons.

Il est à la connaissance de tout le monde que l'application de la loi a fourni à des industriels un moyen de dol et de fraude, car on abuse des meilleures choses. Des faits frauduleux ont eu lieu non-seulement dans les localités éloignées de Lyon dont nous parlons dans notre note, mais à Lyon même; les journaux de notre ville en ont eux-mêmes parlé et ont cru devoir, pour prémunir le public contre le danger, établir les rapports qui existent entre l'aune et le mètre.

Comment donc se fait-il que le *Courrier de Lyon* vienne aujourd'hui nous attaquer avec une insigne mauvaise foi, lorsque nous signalons un mal que tout le monde connaît et que nous appelons de prompts remèdes? Son servilisme l'a emporté, et il a voulu justifier le bureau des poids et mesures de Lyon, que nous n'avions pas attaqué. On doit connaître assez nos habitudes pour savoir que nous désignons toujours bien ceux que nous croyons mériter quelque blâme.

M. Foyatier vient de terminer le modèle de la statue de Jacquard qui doit être coulée en bronze pour la ville de Lyon. Les amateurs qui désireront voir ce modèle seront reçus à l'atelier de M. Foyatier, à partir du 1^{er} avril jusqu'au 8 inclusivement, depuis huit heures du matin jusqu'à une heure, rue de Madame, 32, faubourg Saint-Germain, à Paris.

— Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, en date du 18 mars dernier, MM. Vidal-Galline, Henri Durand, Aynard-Mas et Tournu aîné ont été nommés administrateurs des deux hôpitaux civils de Lyon, en remplacement de MM. Malmazet, Jurie, Victor Favre et Charvet, sortant par ancienneté. Les quatre nouveaux élus ont été installés, le 1^{er} avril courant, dans l'exercice de leurs fonctions.

— Hier mercredi, 1^{er} avril, les poudres qui se trouvaient encore dans les magasins du quai Sainte-Marie-des-Chânes ont été, nous assure-t-on, transférées dans le dépôt construit à cet effet près du fort Saint-Jean.

— On annonce un changement dans la garnison; le 66^e de ligne doit se rendre incessamment à Paris, et le 8^e léger ira tenir garnison à Briançon.

— L'église qui se construit hors les portes de Saint-Clair, sur la place de la Boucle, commune de la Croix-Rousse, est sur le point d'être terminée, et pourra être prochainement ouverte à la célébration du culte.

— M. le général de Tamnay, ancien colonel d'état-major, passé maréchal-de-camp il y a environ six mois, est appelé au commandement du département de Saône-et-Loire, en remplacement du maréchal-de-camp marquis de Longuerue, admis dans la section de réserve du cadre d'état-major-général.

— Hier, à deux heures et demie de l'après-midi, le nommé Pocatier (Jean), âgé de vingt-neuf ans, maçon, natif de Montferney (Puy-de-Dôme), a été tué accidentellement par une forte pierre que l'on montait au moyen d'une grue dont l'un des crochets s'est cassé; il a été transporté au dépôt des morts, à l'Hôtel-Dieu.

mais bien ce qui est doué d'une activité propre. Il pense que Dieu a bien pu créer des êtres distincts doués d'une indépendance particulière. On éviterait ainsi de tomber dans le panthéisme auquel Descartes n'a échappé que par une inconséquence en disant que Dieu est la seule cause efficiente, active. Un des principes fondamentaux du cartésianisme, c'est la passivité absolue de toutes les substances. Spinoza et Mallebranche ont tiré les conséquences de ce principe de Descartes.

Après avoir ainsi défini la substance, Descartes cherche quel est l'attribut fondamental du corps et de l'âme, car nous ne pouvons concevoir une substance dépourvue de tout attribut.

Ces attributs sont: pour le corps, l'étendue; pour l'âme, la pensée. Tous les faits par lesquels l'âme se révèle à nous sont des témoignages de la conscience, sont des pensées; l'âme existe avec la pensée. Cesser de penser, selon Descartes, serait pour l'âme cesser d'exister. A cette question succède celle de l'immortalité de l'âme, question fondamentale. Que l'âme puisse survivre au corps, d'après Descartes, il n'y a point de difficulté; mais il ajoute que la philosophie ne peut pas démontrer la certitude de cette immortalité. Nous pensons au contraire que cette question rentre dans le domaine de la philosophie, et que Descartes, ayant prouvé l'existence d'un Dieu souverainement bon et juste, en ayant appelé à cette idée pour prouver l'existence des corps, aurait bien pu y avoir recours pour démontrer l'existence de l'âme; car toutes les preuves de l'immortalité se rapportent à l'idée que nous nous faisons de Dieu.

Une autre raison qui nous fait tirer la conséquence que tout n'est pas fini pour l'homme sur la terre, c'est que toutes ses facultés ne peuvent pas recevoir leur entière satisfaction. Le désir du bonheur, la soif de la science nous tourmentent toujours,

Cet accident fâcheux est arrivé à la maison en construction quai Bon-Rencontre.

— Le nommé Jean-Baptiste Soquet, Piémontais d'origine, domestique de la compagnie des mines de Montrambert et Quartier-Gaillard, a commis un vol d'une somme de 3,430 fr. 57 c., au préjudice de cette compagnie. Soquet avait quitté Saint-Etienne immédiatement après le vol pour se diriger sur Lyon, quand il fut arrêté à Rive-de-Gier.

Voici les circonstances assez singulières qui ont amené son arrestation.

Un nommé Magissol, soldat de la vieille armée, s'était mis en route mardi dernier, à cinq heures du soir, pour se rendre de Saint-Etienne à Saint-Chamond. Les vieux de la République et de l'Empire ne roulent pas carrosse; Magissol donc voyageait pédestrement, quelques souvenirs de biscaïens dans les jambes, reçus en allant à pied, le sac au dos, de Paris à Moscou.

Au moment où il prenait le chemin de traverse, il entend derrière lui des pas pressés. « Bonsoir, l'ami, dit-il au coureur. Où allez-vous donc si vite, chargé comme vous l'êtes? » Car cet homme portait avec lui un gros paquet enveloppé d'un mouchoir et qui paraissait assez lourd. « Je vais à Lyon, répond celui-ci. J'ai un paiement à faire, et il faut que je prenne la poste en arrivant à Saint-Chamond. — Tiens votre paiement doit donc se faire à minute? » Et l'inconnu redoublait le pas, désireux de laisser en chemin le questionneur incommode.

Cet empressement de l'inconnu, ses réponses entortillées, les sacs d'argent mystérieusement voilés d'un mouchoir bleu; tout cela commençait à devenir suspect au vieux grognard qui redoubla le pas pour suivre son inconnu. Celui-ci en prit son parti et invita courtoisement le vieux soldat à manger un poulet avec lui à Saint-Chamond.

On arrive à Saint-Chamond. Il est convenu que l'ancien ira commander un cheval, tandis que l'amphitruon de rencontre commandera le souper; mais Magissol, au lieu d'aller à la poste, court droit à la gendarmerie. De son côté, l'inconnu, au lieu de commander le souper, va droit à l'écurie, fait seller un bidet et court la poste sur la route de Rive-de-Gier.

Les gendarmes se mirent à la poursuite de cet inconnu, qui n'était autre que Soquet, et l'atteignirent à Combes-Plaine, faubourg de Rive-de-Gier.

— On n'a pas souvenir d'avoir vu les eaux du Rhône aussi basses qu'elles le sont en ce moment; car on sait que pendant les grandes chaleurs de l'été, lorsque la plupart des cours d'eau tarissent, ce fleuve est grossi par la fonte des neiges.

Au-dessous du pont de Cordou où le lit du Rhône est à la vérité fort large, il n'y a que 35 centimètres d'eau.

Au Saut, on a pu faire à pied le tour des rochers qui forment cascade; les ingénieurs se sont transportés sur les lieux, et profitant de cette circonstance qui réduit considérablement les difficultés et les frais, ils ont fait travailler jour et nuit à des minages qui ont pour but de faire sauter les rochers faisant obstacle à la navigation.

(*Courrier de l'Ain*.)

Mouvement de la population du Dépôt de mendicité de la ville de Lyon

Du 16 au 31 mars 1840.

Effectif au 16 mars:

Hommes, 110; femmes, 135..... 245

Admis pendant la quinzaine:

Hommes, 6; femmes, 13..... 19

Total..... 264

Sortis pendant la quinzaine:

Hommes, 10; femmes, 9..... 19

Effectif au 1^{er} avril:

Hommes, 106; femmes, 139..... 245

Paris, 1^{er} avril 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons déjà dit que la proposition de M. Remilly sur les députés fonctionnaires n'était pas du goût du cabinet du 1^{er} mars. Le langage des journaux qui lui sont dévoués confirme notre assertion. Ne croyez pas toutefois que M. Thiers fasse attaquer franchement, directement, la proposition de réforme faite par un membre du parti conservateur; cela blesserait trop la pudeur de l'ancienne opposition. Elle ne peut pas coup sur coup donner au pays le spectacle de deux reculades. Elle a déserté en masse sur

et, pour que le désordre de cette vie soit réparé, il faut nécessairement croire à l'existence d'une autre vie.

Quant à la dernière question du siège de l'âme dans les organes, question psychologique de sa nature, Descartes pense que l'âme est unie au corps, mais non divisée dans toutes les parties, que sa puissance et son activité agissent sur tous les organes. Quoiqu'elle n'ait pas de siège spécial, il croit cependant qu'elle existe plus particulièrement dans une partie du cerveau appelée la *glande pinéale*, d'où elle rayonne dans toutes les parties du corps. La nature du lien qui unit l'âme au corps est telle que, lorsque le corps est trop mou, comme dans l'enfant, l'âme ne peut s'affranchir pour penser. Notre jeune professeur est de l'opinion de Descartes. Il est évident, dit-il, que certaines parties du cerveau étant détruites, l'âme cesse de se manifester. Une autre considération confirmera cette opinion: les sensations ont lieu par les nerfs; or, le point où tous les nerfs viennent aboutir, c'est le cerveau. Nous concluons donc que le cerveau est l'organe de l'âme, et nous ne pensons pas que cette vérité, démontrée, porte aucune atteinte au spiritualisme. Car, de même que le muscle est la condition indispensable du mouvement et n'est pas le mouvement, de même le cerveau est la condition indispensable de l'exercice de la pensée et n'est pas la pensée. Autre chose est l'organe, autre chose est l'instrument. Mais pourquoi, nous dira-t-on, le cerveau ne répond-il pas l'âme elle-même au lieu d'en être l'organe? Nous répondrons à cette question par la division que Descartes a établie entre l'âme et le corps, et par la distinction qu'il a faite de la pensée et de l'étendue.

ALEXANDRE CURTON.
(La suite à un autre numéro.)

d'être légitimes qu'à un plus grand degré de développement. Il faut distinguer dans l'homme deux sortes d'affections; l'une supérieure, qui se rapporte à l'esprit; l'autre inférieure, qui se rapporte au corps. La raison et la conscience sont les seuls juges qui doivent déterminer le point où, dans son développement, un instinct cesse d'être légitime. Cette considération à priori que tous nos instincts sont bons est justifiée par l'expérience; il n'y en a point qui ne soit salutaire. Quand deux passions se trouvent en lutte, c'est la conscience qui doit nous enseigner celle qui est juste.

Abordant ensuite la distinction de l'âme et du corps, M. Bouillier nous a dit que nul philosophe n'avait mieux tracé que Descartes la démarcation entre l'âme et le corps. La plupart des philosophes avaient admis deux âmes, l'une sensitive, matérielle, et l'autre immatérielle. Parmi les phénomènes appartenant au corps, Descartes a distingué le mouvement, l'étendue, les sensations organiques, et tout ce qui enfin n'appartient pas à la pensée. Il a reconnu qu'entre les phénomènes attestés par les sens et ceux attestés par la conscience, il y a une profonde opposition. Si l'incompréhensibilité est telle qu'elle exclut toute analogie, il faut conclure que la substance du corps est une substance distincte de celle de l'esprit. Deux êtres se manifestant à nous par des phénomènes identiques nous feront juger que ces êtres sont semblables. Puisque donc il y a une complète différence entre les phénomènes produits par l'âme et ceux produits par le corps, il faut admettre qu'entre ces deux substances il y a une profonde démarcation.

Par substance, Descartes entend ce qui existe par soi; or, cela seul existe par soi qui n'a reçu l'existence d'aucun autre être. Il semble à M. Bouillier que cela seul n'est pas substance,

la question des fonds secrets, sous prétexte qu'elle voulait soutenir à tout prix un ministère qu'elle considère comme un progrès et qui a pris soin de s'intituler ministère d'opinion; que n'aurait-on pas le droit de penser et de dire si, dans une question où l'existence du cabinet n'est pas débattue, elle faisait un nouveau sacrifice, et renonçait aux opinions qu'elle a professées jusqu'à ce jour?

M. Thiers, dont la rouerie a réussi à faire voter les fonds secrets par les puritains de la gauche, ne dira donc pas à ses alliés qu'ils doivent repousser par la question préalable, comme une proposition anarchique et par trop révolutionnaire, l'amélioration à laquelle donnerait lieu l'adoption du principe posé par M. Remilly. M. Thiers est trop fin pour prendre ainsi son monde; il se contentera de dire à la nouvelle majorité que l'incident soulevé par M. Remilly n'est qu'un moyen détourné de faire renaître la crise ministérielle, et de rejeter le pays dans tous les embarras que le vote des fonds secrets a éloignés. Il produira, à son usage, le

... *Timeo Danaos et dona ferentes*,

et il lui criera qu'elle doit se défier des perfidies et des pièges dont son innocence est menacée. L'ancienne gauche s'imaginera alors qu'on en veut à la vie du cabinet qu'elle a, en quelque sorte, mis au monde, et dont elle protège les pas avec tant de sollicitude, et les mêmes hommes qui, il y a six semaines, votaient pour que la proposition Gauguier fût discutée, étoufferont dans son germe la proposition Remilly.

Telle est la tactique qui sera suivie et à laquelle M. Thiers compte bien que la gauche se laissera prendre, donnant en cela un nouveau démenti à tous ses antécédents, et faisant un pas de plus dans la voie de déconsidération où elle est entrée.

L'espoir de M. Thiers sera-t-il trompé? M. Barrot et ses amis peuvent seuls répondre à cette question. Il dépend d'eux que la session se passe sans qu'aucune tentative de réforme soit faite, ou qu'elle soit signalée par un commencement de progrès.

— Un journal qui, depuis le 1er mars, n'a pas cessé de combattre M. Thiers, publie ce matin la note suivante :

« Depuis quelques jours, les fonds secrets des affaires étrangères sont gaspillés de la façon la plus scandaleuse. Près de 50,000 f. ont été distribués à divers écrivains de la presse quotidienne. Un des rédacteurs de deux recueils périodiques qui ont récemment fait leur pacte avec M. Thiers, a eu, pour sa part, une somme considérable. On se ferait difficilement une idée des exigences et des prétentions de ces messieurs; rien n'égale leur voracité, si ce n'est leur impudeur. M. Thiers en est obsédé, et ils sont eux-mêmes porteurs des feuilles d'ordonnement. Dès que le ministre a signé, ils vont à l'instant toucher, d'un air important, et notifient aux employés qu'ils aient à expédier promptement le rédacteur de tel ou tel journal.

« M. Thiers, tout prodigue qu'il soit par nature, est stupéfait de leurs appétits gloutons; il en a même témoigné sa surprise en termes très-expressifs, disant qu'autrefois les feuilles subventionnées prenaient ce qu'on leur donnait, mais qu'elles n'affichaient pas une morgue insolente en tendant la main. Les journalistes ses amis s'irritent de la moindre observation, et semblent croire qu'en diminuant le chiffre de leur mémoire, on diminue leur patriotisme : tout ceci est à la lettre.

« Avant-hier, un journal qui passe pour l'organe le mieux renseigné et le plus intime de M. Thiers, s'est montré tellement exagéré dans certaines demandes, soit d'argent, soit de faveurs, que M. Thiers, à son grand regret, n'a pu satisfaire à tous ses désirs. Aussi ce journal boude, et il faudra bien que M. Thiers, qui a avec lui des engagements de plus d'une sorte, finisse par céder. »

— Pour expliquer les vacances parlementaires dans lesquelles nous sommes, on dit que tous les ministres sont en ce moment occupés de la préparation de plusieurs projets de loi qui seront prochainement apportés aux chambres. A prendre ce bruit à la lettre, on pourrait croire que, par ce seul fait, la session durera beaucoup plus que de coutume; il n'en est rien cependant, car, depuis qu'il a obtenu ses fonds secrets, M. Thiers n'a plus qu'un mot à la bouche : « Finissons-en ! finissons-en ! » Il tarde au ministre-dictateur de pouvoir se passer de l'appui de l'ancienne gauche et d'échapper aux attaques du parti conservateur.

— Plusieurs députés se proposent, lorsque la motion de M. Remilly sera discutée, de demander l'élargissement du cercle des incompatibilités qui existent déjà; ils profiteront aussi de la circonstance, assure-t-on, pour demander qu'à l'avenir les fonctions de préfet et de pair de France soient incompatibles.

L'interrègne municipal de la ville du Mans est enfin terminé. On sait que depuis la formation du conseil municipal, renouvelé par suite des troubles, M. le préfet de la Sarthe s'était toujours opposé à l'organisation de la mairie, ne voulant pas y admettre les hommes que la majorité du conseil lui présentait; mais, par suite d'une pétition adressée à la chambre des députés et renvoyée au ministre, une administration municipale, prise dans cette même majorité, a été formée.

Voici quelques renseignements géographiques sur le Maroc :

L'immense étendue des côtes maritimes que présente l'empire de Maroc et les villes ou fortes bourgades qui se trouvent sur les côtes offrent à la France une vengeance d'autant plus facile que presque nulle part les rivages ne sont protégés ni par la nature, ni par l'art. Outre Tanger, les points où le bombardement et une descente sont le plus faciles sont : la Roche ou El-Arasyeh, où stationne la flotte impériale; Salé; Rabath, grand chantier de construction; Asfi, l'un des greniers de l'empire; Oualidiyah, riche entrepôt pour l'exportation; Mogador, qui possède presque tout le monopole du commerce maritime; Agadir, l'ancienne Santa-Cruz des Portugais; Tetouan, relativement très-peuplée et très-commerçante, etc.

Tanger, la Tingis des Romains, qui avait donné son nom à la Tingitane, est appelé Tanja ou Tangh par les Africains. C'é-

tail la capitale de la colonie romaine, et les ruines de ses anciens édifices attestent la haute splendeur dont l'avaient dotée ses conquérants; c'est de là que partirent les Maures qui soumièrent l'Espagne. Sa position sur l'Océan, près du détroit de Gibraltar, est magnifique; la beauté de ses jardins et la bonté de ses eaux en font un séjour aussi agréable que celui des villes de l'Espagne méridionale les plus vantées. Les hôtels des consuls d'Espagne et d'Angleterre y ressemblent à des palais.

Jadis cette ville était défendue par deux immenses citadelles; mais l'entretien des fortifications et de la garnison n'ayant pas paru compensé par les avantages qu'on en retirait, les Anglais, ses possesseurs, après avoir démantelé la place, la cédèrent en 1684 aux Marocains qui l'ont toujours gardée jusqu'à ce jour sans relever ses remparts.

EXÉCUTION DU CONDAMNÉ QUENARDELLE ET DE SA MÈRE.

On écrit de Reims, en date du 28 mars, au journal *le Droit* :

Depuis deux jours, on savait que le recours en grâce des deux condamnés avait définitivement été repoussé, comme leur pourvoi en cassation. Le bruit s'était répandu que c'était pour aujourd'hui, à 7 heures du matin, sur la place du Marché-aux-Chevaux que l'arrêt devait recevoir son exécution.

Seuls les condamnés ignoraient que leur destinée était si près de s'accomplir. Ce matin même, seulement à 5 heures, M. Bernard, concierge de la prison, se rendit près d'eux pour les avertir de se préparer à la mort. Quenardelle dormait d'un profond sommeil. Réveillé, il entendit froidement la fatale nouvelle, et se borna à répondre :

— C'est bien; je m'y attendais.

Il paraît, en effet, que la veille, en passant devant l'atelier des détenus, il avait entendu un de ceux-ci dire :

C'est demain qu'on l'exécute.

Cette révélation n'avait pas pu troubler le dernier sommeil de ce malheureux.

Il reprit :

— Pour quelle heure ?

— Pour 7 heures.

— Ah! diable! on ne bouscule pas un homme comme ça...

Est-ce qu'on ne pourrait pas remettre ça à 9 heures ?

Sa mère n'avait pas la même énergie à opposer au terrible avertissement; elle poussa des cris déchirants, et se répandit en récriminations violentes contre sa belle-fille qu'elle accusait de sa mort.

A 7 heures 1/4, une charrette sur laquelle on avait jeté une toile s'achemina vers le lieu du supplice. La veuve Quenardelle en sortit la première, mais non sans une résistance désespérée. Ce ne fut pas trop des efforts de l'exécuteur et de ses aides pour triompher de ses efforts convulsifs et la porter sur la planche fatale.

Quant à Quenardelle, il embrassa son confesseur, monta d'un pas ferme les degrés de l'échafaud, se plaça lui-même sur la bascule, et ne perdit qu'avec la vie sa fermeté, ou plutôt son indifférence.

Une foule immense encombra le lieu du supplice, foule sans décence et sans pitié qui n'avait pas craint d'aller chercher jusqu'au haut des arbres une place pour mieux voir le spectacle sanglant qu'elle était venue chercher.

La veuve Quenardelle, avant de mourir, s'est écriée dans des transports de désolation :

— On disait qu'on ne guillotinerait plus!... Dire que c'est par moi que ça recommence!

Faits Divers.

La cour d'assises de l'Aude a terminé l'affaire des brigands de Saint-Laurent-de-Cerdans, accusés de vols à main armée, de meurtres, de séquestration et de tortures corporelles. La cour, sur la déclaration rendue par le jury, a prononcé un arrêt qui condamne à mort quatre de ces brigands, trois d'entre eux aux travaux forcés à perpétuité, et les trois autres aux travaux forcés à temps. Les condamnés se sont retirés sans proférer une parole.

— On écrit de Privas (Ardèche) :

« Ce matin un individu impliqué dans une accusation de faux en matière de recrutement était conduit par des gendarmes devant la cour d'assises. Pendant le trajet, il s'est trouvé mal. On n'a rien vu là d'abord de sérieux. Deux de ses co-accusés l'ont transporté au palais-de-justice, et bientôt on s'est aperçu qu'il était mort. »

— Des désordres très-graves ont signalé à Mulhouse et à Colmar le tirage au sort pour le recrutement, qui s'est effectué le 23 mars dans la première de ces villes, et le 26 dans la seconde.

A Mulhouse, des rixes sanglantes ont eu lieu. Un cordonnier, père de famille, a eu la jambe cassée; deux ou trois conscrits ont reçu des coups de couteau, et ce n'est que grâce à l'intervention de la garde nationale et de la gendarmerie, qui se sont emparées des plus exaltés, qu'on est parvenu à arrêter le désordre.

A Colmar, c'est dans la salle même du tirage que les scènes de désordre ont eu lieu, et, quoique cette opération ne se passe ordinairement pas sans désordre, elles ont eu cette fois un caractère de violence inaccoutumée.

Dès l'ouverture des portes, la salle du tirage a été bruyamment envahie. Cette salle est beaucoup trop petite et ne peut jamais contenir tous les conscrits. Au bout de quelques instants, il s'éleva de vives réclamations, tant de la part de ceux qui dans l'intérieur étaient trop serrés, que par ceux qui ne pouvaient plus entrer. Déjà les plus avancés étaient près de la table entourée par les magistrats qui devaient présider à l'opération, lorsque les soldats et les gendarmes furent bousculés et frappés; l'officier de service, qui jusqu'alors avait montré la plus grande modération, fut entouré de quelques-uns des plus grossiers de la troupe; on lui déchira son habit, on lui arracha son épau-lette. Cependant, impatienté, il tira son sabre et frappa vigoureusement autour de lui, sans toutefois blesser aucun de ses antagonistes. D'un autre côté, les jeunes gens entre eux se frappaient et se roulaient par terre. Toutes ces réclamations, toutes ces querelles, tous ces cris formèrent une scène de désordre qu'on ne peut pas décrire. Trois fois on fit évacuer la salle, trois fois la même scène se renouvela, et c'est au milieu de ce bruit, de cette confusion qu'il fallut procéder au tirage.

Plusieurs jeunes gens ont reçu des blessures; cinq des plus rebelles ont été arrêtés et conduits au violon.

Il faut espérer que les autorités prendront dorénavant des mesures de précaution pour empêcher le renouvellement de ces désordres qui ne sont que trop fréquents lors du tirage pour le recrutement. (Courrier du Bas-Rhin.)

— Un sinistre, qui a eu les suites les plus déplorables, a éclaté, dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, dans la fabrique d'indiennes de M. Schlumberger, à Thann. En quelques heures le séchoir et les pièces d'indiennes qui s'y trouvaient au nombre de onze cents ont été la proie des flammes. Trois hommes, qui, suivant toutes les apparences, dormaient sur les tra-

verses intérieures, au haut des séchoirs, ont trouvé la mort dans les flammes; le feu s'était propagé avec tant de rapidité que ces malheureux, surpris par l'incendie, n'eurent plus le temps de descendre. Un quatrième ouvrier n'a trouvé d'autre expédient, pour se soustraire au sort qui l'attendait, que de se laisser tomber du haut de l'étendage; il a été relevé dans un état qui donne peu d'espoir pour ses jours.

Les bâtiments et marchandises étaient assurés par la compagnie royale et par la société d'assurance mutuelle du Haut-Rhin.

Extérieur.

ESPAGNE. — On nous écrit de Tolosa, 24 mars :

« Nous ne pouvons plus en douter, le parti absolutiste, ce parti aveugle et entêté que l'expérience ne corrige jamais, s'efforce d'exciter dans nos provinces un nouveau soulèvement, et les choses sont aujourd'hui si avancées, que le gouvernement, avec toute la bonne foi possible, aura beaucoup de peine à y mettre obstacle. Nous savons à n'en pas douter que tout est prêt; des hommes qui ont joué un grand rôle dans les derniers événements sont attendus d'un moment à l'autre. A l'heure qu'il est, le général Elio doit s'être évadé de Bordeaux, et peut-être n'est-il pas éloigné de la frontière. D'après les données qui nous sont parvenues, Elio arrive avec le grade de commandant-général. Près de 2,000 hommes, la plupart concentrés dans le district d'Estella, sont prêts à prendre les armes. On a distribué de l'argent, tout enfin est disposé pour ramener dans notre pays la triste et déplorable guerre dont pendant si long-temps nous avons été les victimes. Ces furieux, car il est impossible de les appeler d'un autre nom, savent bien qu'ils n'arriveront à aucun résultat définitif pour leur cause; mais comme ils ont encore confiance en Cabrera, ils cherchent à faire une diversion et à prolonger indéfiniment une guerre qui, si elle ne donne pas satisfaction complète à leurs principes politiques, satisfait du moins leur intérêt personnel, et c'est tout ce qu'ils veulent.

« Dans tout ceci la cour de Bourges a joué un grand rôle. Don Carlos n'a pas eu jusqu'à présent la liberté de ses mouvements; mais si la police française a surveillé sa personne, elle n'a pas surveillé les nombreuses relations qu'il entretenait au dehors pour obtenir les moyens de rallumer en Espagne la guerre civile; aussi le séjour qu'il a fait en France n'a-t-il pas été perdu. A force d'intrigues il a obtenu de l'argent des puissances du Nord; un million a déjà franchi la frontière, et ce qu'il y a de plus à craindre, c'est que cet argent soit employé à corrompre les anciens chefs carlistes qui conservent des commandements dans l'armée chrétienne. Trois ou quatre noms ont été prononcés; mais l'accusation serait trop grave pour que nous nous en fissions l'écho sans des preuves plus positives que celles que nous avons; la vérité cependant ne peut tarder à se faire jour.

« Nous savons que le gouvernement espagnol est prévenu; nos autorités le sont aussi; mais auront-elles l'énergie ou la capacité nécessaires pour déjouer ces intrigues? Nous craignons que non. Le capitaine-général de la Navarre entre autres, Ribera, est un homme incapable qui s'endort dans une fausse sécurité. Nous venons d'en avoir une preuve récente. Le Bastan voulait former une espèce de légion territoriale destinée à garantir la tranquillité du pays; le Bastan ne voulait que des armes, se chargeant du reste. Ribera les a refusés. Qu'espérer de pareils hommes? » (Sentinelle des Pyrénées.)

ÉTATS BARBARESQUES. — On lit dans le *Morning Post* :

« Nos correspondances de Tunis annoncent qu'une rupture est imminente entre Naples et Tunis. Un Napolitain, accusé d'avoir tué un Arabe, ayant été arrêté et ayant réclamé l'intervention du corps consulaire, le roi de Naples a envoyé une frégate avec des instructions pour demander des explications. Le consul, qui avait remis ces instructions au bey, a été insulté; il a reçu l'ordre d'enlever les couleurs napolitaines de sa maison de campagne et de ne les garder qu'en ville. Des janissaires ont ensuite coupé le mât auquel le pavillon était suspendu. On croit que, par suite de ces insultes, le gouvernement napolitain enverra contre Tunis quelques vaisseaux.

« Depuis que la nouvelle de la guerre sainte contre les Français en Algérie est parvenue à Tunis, la haine la plus invétérée s'est déclarée contre les chrétiens. Plusieurs Maltais ont été assassinés. »

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — On lit dans le *Morning Herald* les nouvelles suivantes de Buenos-Ayres :

« Nous n'avons pas besoin de prémunir le lecteur contre la forme et peut-être contre le fond de cet article, rédigé par un Anglais. D'après les nouvelles des Etats-Unis, les affaires des Français et de leurs alliés à Buenos-Ayres semblent se compliquer. Un citoyen américain a été assassiné de sang-froid.

« Voici les faits tels qu'ils résultent de la déposition de témoins entendus sous la foi du serment par le consul américain à Montevideo :

« Deux individus, nommés Azévaz et Martinez, étaient passagers, ainsi qu'un Américain nommé Amos Prescott, à bord d'une goélette, appelée le *Paquebot de Palerme*, qui était mouillée en dehors de la banne de la rivière Yolas. Ce navire était détenu par Rico, chef du parti révolutionnaire contre Rosas, et avait été confié à la garde du commandant du brick de guerre français le *Cerf*, à son arrivée sur ce point de la côte.

« Le jour suivant, Prescott, qui craignait d'être inquiété par les Français, quitta secrètement le navire avec les deux Espagnols ci-dessus mentionnés, se plaça dans la chaloupe, et débarqua près du camp de Rico. Le capitaine du *Cerf* l'envoya réclamer; mais à l'instigation d'un Français nommé Tojin, employé au service de Rico, il fut retenu, et sa mort fut résolue. En effet, quatre soldats s'avancèrent sur lui et le fusillèrent sous les yeux mêmes de Rico.

« L'accusation portée contre lui par Tojin était que ce Prescott était un espion de Rosas. Néanmoins, les seuls papiers qui furent trouvés sur lui étaient une lettre d'un négociant américain et une autre de sa femme, l'un et l'autre résidant à Buenos-Ayres, ainsi qu'un ordre signé par Rosas et adressé à Vigorena pour rendre à Prescott un bâtiment qui lui avait été pris. On trouva aussi sur lui une somme de 3,500 dollars en papier-monnaie de Buenos-Ayres, ainsi que du linge fin et des habits très-propres. Tojin s'empara de tout et tira même les bottes du malheureux Américain pour se les approprier. »

HANOVRE. — On écrit de Hanovre, 23 mars :

« Le projet d'une nouvelle constitution a été soumis à l'examen des deux chambres. Il est divisé en huit chapitres. Le chapitre 1er traite du royaume du roi, de la succession au trône et de la régence. Le chapitre 2, des droits et obligations des sujets en général. Le chapitre 3, des communes et corporations. Le chapitre 4, des églises, établissements consacrés à l'enseignement et fondations pieuses. Le chapitre 5, des états du royaume. Le chapitre 6, des finances. Le chapitre 7, des hauts fonctionnaires publics et de la domesticité royale. Le chapitre 8, de la circulation. La composition des deux chambres n'est modifiée qu'en ce sens, que les membres à vie du collège du trésor sont répartis dans la première et dans la seconde chambre. Les 14-

gislatures dureront six ans. Les états sont convoqués tous les trois ans.

» L'assemblée générale des états a le droit de voter, abroger, modifier et interpréter :

» 1^o Toutes les lois concernant les impôts ;
» 2^o Toutes les règles légales qui portent directement atteinte à la propriété privée ;
» 3^o Toutes les lois qui ont pour objet d'imposer aux sujets ou à certaines classes de sujets de nouveaux impôts ou de nouvelles charges ou d'augmenter les impôts existants.

» En ce qui concerne la promulgation, l'abrogation, la modification et l'interprétation authentique de dispositions légales d'une autre nature, il faudra que les états soient consultés préalablement. Le droit de coopération des états ne s'applique qu'au contenu essentiel des lois.

» Au roi reste le droit de faire élaborer d'après les principes constitutionnels établis, et d'en ordonner ultérieurement la promulgation.

» Les impôts ne peuvent être votés que par les états pour chaque période triennale.

» Les droits de douanes et de navigation étant intimement liés aux droits d'entrée, le roi abandonne, pour toute la durée de cette réunion, l'emploi de ce droit régalié à la caisse de

l'état, qui paiera annuellement, à ce titre, 230,000 rixdalers à la caisse royale.

» Les impôts directs et indirects seront versés dans la caisse de l'état.

» L'administration de cette caisse appartient, sous le contrôle et la direction du ministre des finances, au collège du trésor, lequel se compose de membres nommés, soit par le roi, soit par les chambres, avec approbation du roi.

» Si cette situation d'état était abrogée d'une manière inconstitutionnelle, le collège du trésor est autorisé et obligé à prier le roi de maintenir cette constitution ou de convoquer sur-le-champ les états. Si cette démarche restait infructueuse, le roi sera invité à réclamer la garantie de la diète germanique en faveur de la constitution.

ORIENT. — On écrit de Constantinople, en date du 11 mars, à la *Gazette universelle de Leipzig* :

« Il se prépare ici des événements remarquables qui, quelque invraisemblables qu'ils paraissent, sont tellement avancés qu'on ne peut plus douter de leur réalité. Il ne s'agit de rien moins que d'une campagne offensive de l'armée turco-russe contre Ibrahim-Pacha. Depuis long-temps un corps russe de 30,000 hommes s'était concentré dans la province d'Erivan, et la Porte a rassemblé dans les districts frontières des provisions et des

munitions dans l'Asie-Mineure. Ce corps formera, dit-on, l'aile gauche de l'armée offensive, qui va se jeter sur les défilés de Diarbekir, occupés par Ibrahim, et forcer le général égyptien ou d'accepter une bataille, ou de se retirer dans la Syrie.

» Si Ibrahim tentait un coup de main sur Constantinople, en marchant par le défilé de Tschifte-Chau sur Koniah, les Turcs rassemblés près de Karpouth, s'y opposeraient, aidés par un autre corps russe de 30,000 hommes transportés de Sébastopol. On dit que des tatars ont apporté déjà le 7 mars ici la nouvelle de l'arrivée des Russes à Erzeroum. »

PRUSSE. — On écrit de Berlin, 22 mars :

« Le dernier bulletin de l'expédition de Chiva n'a point produit une impression favorable à Saint-Petersbourg. On craint que le froid rigoureux n'ait fait périr un grand nombre de chameaux. »

BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MARS.

Trois pour cent	83 53
Quatre pour cent	102
Cinq pour cent	113 50

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIER.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE.

Quinze ans de Voyage autour du Monde

PAR LE CAPITAINE GABRIEL LAFOND.

Tome 1^{er}, un volume in-8^o accompagné de deux belles et grandes lithographies. — Prix : 7 fr. 50 c.

Chez A. Barrois, libraire, rue Saint-Dominique, n^o 1, au 2^o. (8207)

AUGUSTE BARON, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE CLERMONT, 5.

HISTOIRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES FABRIQUES,

DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'À NOS JOURS,

Un volume in-8^o de plus de 300 pages, papier vélin superfin. — Prix : 2 fr. (2485)

ANNONCES DIVERSES.

(8432) A vendre ensemble ou séparément.

UNE FABRIQUE DE VINAIGRE composée d'un pressoir avec sa vis en fer, deux grandes cuves, montures, compoires et accessoires, lie sèche pour la chapellerie, et vinaigre de toutes qualités pour la teinture. S'adresser chez M. Fage, traiteur, aux Petits-Brotteaux.

(8499) A louer.

VASTES MAGASINS avec APPARTEMENT au 1^{er} étage, qu'on divisera à la volonté des preneurs, situés à l'angle des rues de l'Enfant-qui-pisse, de la Platière, des rues Lanterne et de la Palme.

S'adresser à M. Myèvre, place des Célestins, n^o 9, au 1^{er} étage.

(8194) M. P. et M., décorateur, rue Belle-Cordière, n^o 5, par sa grande clientèle et son bon procédé de mettre en couleur les appartements, s'abonne avec les personnes qui ont des appartements cirés, à 50 c. la toise par année, pour les entretenir et les mettre à neuf toutes les fois que les maîtres le jugeront à propos. On peut prendre des renseignements de son travail à l'Hôtel-Dieu, à Lyon, où il en a 1,050 toises à entretenir.

(8208) A vendre.

MAISON située à Champvert, n^o 25, près Saint-Just, composée de deux corps-de-logis, meublée et agencée, ayant une superbe vue et 70 ares en vignes, près, jardin potager, etc., d'un revenu de 1,600 f. Prix : 27,000 f. S'y adresser.

(8210) A vendre.

TRÈS-BEAUX MURIERS hautes tiges. S'adresser à M. Guillot père, pépiniériste, rue des Hironnelles, n^o 1, à la Guillotière.

(8209) A louer.

MAISON DE CAMPAGNE, très-bien située à Sainte-Foy, près la rivière d'Oullins, se composant de six pièces fraîchement décorées et meublées, avec jardin et remise. Pleine jouissance d'une vaste campagne pour la promenade. S'adresser à M. Barrolat, agent d'affaires, rue Mulet, 2.

(8212) A VENDRE,

A Collonges, sur les bords de la Saône, UNE PETITE MAISON BOURGEOISE avec deux JARDINS clos de murs. S'adresser, pour traiter, à M. Benoît, maître menuisier à Collonges.

FUMIGATEUR PECTORAL.

Prix : 2 fr. la boîte.

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE PARIS ; Breveté par le gouvernement.

Ce médicament nouveau, sous forme de cigarilles, a une action souveraine contre l'asthme, les affections nerveuses du poulmon, du cœur, du foie, de l'estomac, de la gorge ; contre les migraines, le tic douloureux de la face, l'insomnie, les douleurs dentaires. Il est le meilleur remède que l'on puisse employer au début des phthisies laryngées et pulmonaires. — Chaque boîte contient une notice. — Se vend chez MM. les pharmaciens suivants : Vernet, à Lyon ; Joyeux, au Puy ; Duffrais, à Thiers ; Barise, à Riom ; Chauvin, à Mâcon ; Bouton et Barnier, à Privas ; Merié, à Moulin ; Choppart, à Clermont ; Vertray, à Autun. (2794)

GRAND BAL PARÉ ET TRAVESTI,

AU PROFIT DES OUVRIERS SANS TRAVAIL,

DONNÉ DANS LA SALLE DU GRAND-ORIENT SAMEDI 4 AVRIL,

PAR LA 1^{re} SOCIÉTÉ DES SOUFFLEURS DE LYON,

CELLE DES VRAIS-AMIS DE LA CROIX-ROUSSE,

ET LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES ARTISTES MUSICIENS DE LYON.

Ces derniers composeront l'orchestre et exécuteront les quadrilles les plus nouveaux et les plus jolis.

A minuit, quadrille des Voleurs, exécuté par soixante musiciens.

A une heure, galop des Enfers, de Musard, exécuté par toute la musique, mêlé de détonnations, éclairé par des flammes du Bengale.

On trouvera des billets chez MM. Donzel, cafetier, en face du Grand-Orient ; Sanooze, cafetier, quai Bon-Rencontre ; Roche, au café Parisien ; Mourguet, au café du Caveau, aux Célestins ; Vivien, cafetier aux Célestins ; Bonardet, cafetier, place de la Préfecture ; Crestin, cafetier, quai Humbert ; Gros, au café de la Colonne, place des Terreaux ; Duchamp, au Grand-Orient ; Deyrieux, aux Petits-Brotteaux ; Revol, coiffeur, place de la Croix-Rousse ; Murat, rue Grande-Côte, n^o 12.

LE RACHAOUT
ET les PECTORAUX de NAFÉ
se vendent à LYON,
Chez VERNET, place des Terreaux ;
CLARAZ, rue Neuve ;
ANDRE, pharmacie
des CÉLESTINS,
Et dans les Faubourgs de Lyon :
Chez V^{al} à Vaise :
Crolat, à Saint-Just ;
Poulvire, à la Croix-Rousse ;
E. Gatoire, à la Guillotière.

PÂTE PECTORALE SIROP PECTORAL DE
NAFÉ d'ARABIE
Seuls PECTORAUX approuvés et autorisés par un Rapport à la Faculté de Médecine de Paris.
Pour guérir les RHUMES, Catarrhes, ENROUEMENTS, Asthmes, COQUELUCHE
et MALADIES de POITRINE. — A Paris, chez l'auteur, seul propriétaire
DU **RACHAOUT DES ARABES**
Seul ALIMENT étranger approuvé par l'Académie royale de Médecine,
Pour rétablir les CONVALESCENTS, les Dames, les ENFANTS, et toutes les
PERSONNES FAIBLES de la Poitrine ou de l'ESTOMAC.

LE RACHAOUT
ET les PECTORAUX de NAFÉ
se vendent, dans
le département, aux pharmacies de
MM. Arduin, à Amplepuis ;
Tournier, à Givors ;
Fayolles et Dumas, à St-Genis ;
A. Michel, à Tarare ;
Bréaud, à Thizy ;
Ayot, à Villefranche ;
Beraud, à Bourg ;
Martinet, à Saint-Étienne ;
Et dans toutes les villes des départements.

Au dépôt général des Célestins, à Lyon.

(2756)

Changement de Domicile.

Le sieur DIOT, constructeur de machines et chaudières à vapeur, chaussée Perrache, a l'honneur de prévenir qu'il vient de transporter ses ateliers de construction rue Mazard, près la Manufacture des tabacs, et quai de la Charité ; il a agrandi ses ateliers de manière à pouvoir livrer au commerce une machine avec sa chaudière et accessoires tous les quinze jours, quels que soient la force et le genre.

Il fait aussi, indépendamment des machines, les chaudières en fer ou en cuivre et tout ce qui a rapport à la chaudronnerie. (8162)

AVIS A MM. LES NÉGOCIANTS ET FABRICANTS.

Une personne de quarante ans, ayant étudié la pharmacie et voyagé pour les liquides, désire entrer comme voyageur aux appointements ou à la commission soit dans les liquides, la droguerie, teinture, épicerie, ou tout autre.

Connaissant la place de Paris, il pourrait parfaitement convenir comme représentant d'une ou plusieurs maisons, car il en connaît tous les hauts et les bas.

Il a de bons renseignements et des certificats de maisons notables de Lyon et Paris.

S'adresser chez M. Ducotton, quai de Bondy, 143. (8211)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, près la place Léviste. (2770)



A vendre ou à louer pour entrer de suite en possession.

UNE BELLE USINE, située au mas de Paviot, commune de Voiron, près Moirans, sur la route de Valence à Lyon, à trois heures de Grenoble. Elle se compose :

1^o D'un grand bâtiment de 33 mètres de longueur du levant au couchant, sur 10 mètres 33 centimètres de largeur, le tout dans œuvre ;

2^o De trois corps de bâtiments séparés, l'un desquels contient huit logements d'ouvriers.

Le canal de l'usine est alimenté par des eaux claires dont le volume, dans les basses eaux, est de 0,42 mètre cube par seconde, sur une chute de 6 mètres, ce qui représente une force de 25 à 26 chevaux.

On peut joindre à l'usine des jardins, prés, terres et bois, suivant la convenance de l'acheteur ou du locataire.

Cette usine, qui a servi jusqu'à ce jour à la fabrication du papier, qui est garnie du matériel nécessaire et de beaux étendages, peut aussi facilement se convertir en tissage, filature, moulinage de soie ou tout autre établissement industriel.

S'adresser à M^e Michal, avoué près la cour royale de Grenoble, rue Saint-André, n^o 4, ou à M^e Ferlay, avocat à Valence. (2611)

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE CALCEPARETILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n^o 13. (2005)

PÂTE PECTORALE DE RÉGLISSE

A LA GOMME,

DE GEORGÉ, PHARMACIEN.

Cette Pâte, d'un goût très-agréable, est reconnue par tous les médecins pour la guérison des rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluche, enrouement, etc.; la vogue immense dont elle jouit depuis plusieurs années est la preuve de son efficacité. Elle se vend par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c. chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n^o 30, à Lyon. (2784)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS VILS, RUE POULAILLERIE, 19